

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 5 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 5 mars, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Châtelain s'est réuni, Salle des « 2 amis », sous la présidence de Madame Rachel FRANÇAIS, Maire.

Étaient présents : Amélie LEMOTHEUX De CHITRAY, Julien CUMINET, Patrick FOUGÈRE, Rachel FRANÇAIS, Mélanie ROUSSELET, Hugues GENDREAU, Hélène POIZOT, Stéphanie BRICAUD, Gabriel MOUSSAY.

Absents excusés :

Éléonore De TARLÉ donne pouvoir à Amélie LEMOTHEUX DE CHITRAY

Cécilia GERMAIN donne pouvoir à Gabriel MOUSSAY

Secrétaire de séance : Mélanie ROUSSELET

Date de convocation : 1^{er} mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de Votants : 11

Date d'affichage : 1^{er} mars 2021

Quorum : 6

Pouvoirs : 2

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2021**Adoption du Procès-verbal du 5 février 2021**

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal au vote.

Adopté à l'unanimité

1. Approbation des comptes de gestion – Exercice 2020 – Budget Lotissement et Commune – D2021-03-01

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 de la Commune et le compte de gestion 2020 du lotissement « Le Verger » établi par le Trésorier de la collectivité.

Les résultats des comptes de gestions de la Commune et du lotissement sont conformes à ceux des comptes administratifs 2020 de la Commune et du lotissement.

Adopté à l'unanimité

2. Compte administratif – Exercice 2020 - Budget Lotissement - D2021-03-02

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du Lotissement « Le Verger » présenté par Monsieur Julien CUMINET, 1^{er} adjoint au maire, désigné président de séance au moment du vote.

Lotissement Le Verger						
2020		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat de clôture
Réalisation	Section de fonctionnement	260 337.32 €	267 240.59 €	-6 903.27 €	-19 280.28 €	-26 183.55 €
	Section d'investissement	267 148.59 €	253 700.38 €	13 448.21 €	-254 359.53 €	-240 911.32 €
	Budget total	527 485.91 €	520 940.97 €	6 544.94 €	-273 639.81 €	-267 094.87 €

Adopté à 10 voix pour

3. Affectation du résultat – Budget Lotissement - D2021-03-03

Le Conseil municipal décide d'affecter les résultats 2020 du budget lotissement de la façon suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice (dépenses -recettes en fonctionnement)	-6 903,27
B - Résultat antérieur reporté	-19 280,28
Résultat à affecter (C=A+B)	-26 183,55
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Résultat de l'exercice (dépenses -recettes en investissement)	13 448,21
E - Résultat antérieur reporté (déficit reporté 2019)	-254 359,53
F - Solde d'exécution cumulé d'investissement (déficit à fin 2020)	-240 911,32
G - Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00
Besoin de financement (H=F+G)	240 911,32
Affectation	
Dépenses d'investissement DI-001	-240 911,32
Report en fonctionnement DF-002	-26 183,55

Adopté à l'unanimité

4. Budget primitif 2021 – Budget Lotissement - D2021-03-04

Après avoir pris connaissance des différents documents budgétaires, le Conseil Municipal décide d'adopter par chapitre le Budget Primitif 2021 « *lotissement Le Verger* », tel que présenté ci-dessous et d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents y afférent.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	267 454.87	434 514.44
Dépenses	267 454.87	434 514.44

Adopté à l'unanimité

5. Compte administratif – Exercice 2020 - Budget Commune - D2021-03-05

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2020 de la Commune présenté par Monsieur Julien CUMINET, 1^{er} adjoint au maire, désigné président de séance au moment du vote.

Commune						
2020		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat de clôture
Réalisation	Section de fonctionnement	336 984.42 €	254 652.00 €	82 332.42 €	432 594.76 €	514 927.18 €
	Section d'investissement	82 795.57 €	66 853.33 €	15 942.24 €	-62 109.40 €	-46 167.16 €
	Budget total	419 779.99 €	321 505.33 €	98 274.66 €	370 485.36 €	468 760.02 €

Adopté à 10 voix pour

6. Affectation du résultat – Budget Commune - D2021-03-06

Le Conseil municipal décide d'affecter les résultats 2020 du budget Commune de la façon suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice (recettes-dépenses en fonctionnement)	82 332,42
B - Résultat antérieurs reportés (report de l'excédent de fonctionnement)	432 594,76
C - Résultat à affecter	514 927,18
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Résultat de l'exercice (recettes-dépenses en investissement)	15 942,24
E - Résultat antérieurs reportés (déficit reporté 2019)	-62 109,40
F - Solde d'exécution cumulé d'investissement (déficit à fin 2020)	-46 167,16
G - Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00
Besoin de financement (H=F+G)	46 167,16
Affectation (C=I+J)	
I - Affectation en réserves RI-1068 en investissement	46 167,16
J - Report en fonctionnement RF-002	468 760,02

Adopté à l'unanimité

7. Budget primitif 2021 - Budget Commune - D2021-03-07

Après avoir pris connaissance des différents documents budgétaires, le Conseil Municipal décide d'adopter par chapitre le Budget Primitif 2021 de la Commune, tel que présenté ci-dessous et d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents y afférent.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	830 143.96	670 855.40
Dépenses	830 143.96	560 705.40

Ce budget est voté en suréquilibre de 110 150.00 € (Article L1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Adopté à 9 voix pour et 2 abstentions

8. Vote des taux d'imposition - Année 2021 - D2021-03-08

Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux votés au titre de l'année 2020 pour 2021 :

	Taux 2021
Taxe d'habitation	18.74
Taxe Foncière (Bâti)	22.98
Taxe Foncière (Non Bâti)	37.97

Adopté à l'unanimité

9. Convention avec la SPA départementale - D2021-03-09

Le Conseil Municipal approuve la convention proposée par la fourrière départementale de la Mayenne et autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier et à procéder au versement de la cotisation d'un montant de 161.50 €.

Adopté à l'unanimité

10. Tarification – Chiens errants - D2021-03-10

Le Conseil Municipal décide la mise en place d'une tarification applicable aux propriétaires de chiens errants selon les modalités suivantes :

- Capture : Courrier d'avertissement
- Garde de l'animal : 8 € /jour (tout jour commencé sera dû)
- Transport de l'animal à la SPA/Fourrière : 75 €

En cas de récidive pour le même animal dans le délai de 12 mois à compter de la première capture : 61€

Adopté à l'unanimité

11. Éclairage public – modifications des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public - D2021-03-11

Le Conseil Municipal adopte le principe de couper l'éclairage public toute ou partie de la nuit et donne délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et dont la publicité sera faite le plus largement possible.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

▪ **Circuits pédestres** : Gabriel MOUSSAY est officiellement le baliseur de la fédération à partir du 1^{er} mars 2021 sur les circuits de CHÂTELAIN.

▪ **Reprise des randonnées** : Madame le Maire va autoriser Génération mouvement à reprendre les randonnées sous condition du strict respect des gestes barrières.

▪ **Camion de pizza** : Un camion de pizza va s'installer à l'espace CRIBIER le vendredi soir de 16h00 à 18h00 pendant la période de couvre-feu puis de 18h00 à 21h30 quand les mesures sanitaires le permettront.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Prochaine séance le vendredi 9 avril 2021 à 20 h 30.

**A Châtelain, le 11 mars 2021
Rachel FRANÇAIS, Maire**